

CONSTRUCTION PARASISMIQUE POUR LES AGENTS TECHNIQUES



LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de former les agents techniques du service d'urbanisme aux obligations réglementaires en matière de règles parasismiques. Elle permettra de comprendre les phénomènes sismiques et d'identifier les points critiques lors de l'examen des dossiers de permis de construire (PC). Les participants apprendront à vérifier la conformité des projets aux normes parasismiques et à gérer les attestations nécessaires aux différentes phases du projet, de la demande de permis de construire (PC) à la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).



LES OBJECTIFS

- Former les agents techniques du service d'urbanisme sur les obligations réglementaires en matière de règles parasismiques.
- Comprendre le phénomène sismique et les éléments à vérifier lors de l'examen des dossiers de PC
- Attestations sismiques phase PC et phase DAACT



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Outils :

- Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint.
- Les cours sont basés essentiellement sur des supports photographiques et vidéos permettant de cibler rapidement les problèmes engendrés par le séisme et les moyens d'y remédier par les dispositions constructives réglementaires.

Méthode :

- Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges avec les stagiaires et des mises en situation via des cas pratiques et des exercices.

Évaluation :

Cette formation n'est pas soumise à une évaluation. Cependant, le formateur interrogera oralement les stagiaires, tout au long de la formation pour vérifier la bonne compréhension.



PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse spécifiquement à ces professionnels qui sont chargés de l'examen des dossiers de permis de construire (PC) et de la conformité des projets aux normes parasismiques et cycloniques.

LE LIEU

La formation se déroulera
en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Établissement Public Territorial
de la Collectivité de Saint-Barthélemy
57 Chemin des Sables
Centre Elvina - Saint-Jean
97133 Saint-Barthélemy
Tél. : 05 90 27 12 55
Port : 06 90 68 51 04
formation@cemstbarth.com



PROGRAMME



CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
— Saint-Barthélemy —

Module 1 : Introduction aux phénomènes d'origine sismique et au comportement des bâtiments pendant un séisme

o L'origine des séismes : les mouvements des plaques tectoniques, types de failles, et leur lien avec les secousses.

o Les paramètres influençant le comportement des bâtiments pendant un séisme : amplitude, durée, intensité des secousses.

o Les types de sollicitations exercées sur les bâtiments : forces horizontales, déformations, torsions.

o Le comportement dynamique des bâtiments : principes d'oscillation, effet de résonance, modes de vibration.

o Exemples d'événements sismiques et analyse de cas réels d'effondrement ou de résistance des structures.

Module 2 : La réglementation et les attestations sismiques et cycloniques

o Présentation des normes parasismiques et paracycloniques applicables (en particulier les Eurocodes, normes EC8 pour le parasismique et normes paracycloniques spécifiques à la région).

o Réglementations en matière de conception et de construction : focus sur les constructions neuves et les rénovations.

o Les exigences en termes d'attestations de conformité : quelles sont les démarches à suivre pour obtenir les attestations sismiques et cycloniques.

o Le rôle des contrôles sur chantier et les dispositifs d'assurance liés à ces réglementations.

o Exemples d'application des attestations dans des contextes spécifiques (bâtiments résidentiels, commerciaux, infrastructures publiques).

o Utilisation d'outils et de logiciels spécialisés pour la validation des normes, tels que le logiciel LCDP65 CPMI pour la simulation et la validation des conditions sismiques et cycloniques.

PRÉ-REQUIS

· Connaissance du vocabulaire technique du BTPP

PROFIL FORMATEUR

Tous les formateurs répondent aux exigences des cahiers des charges dont l'expérience professionnelle et les diplômes ont été validés.

LA DURÉE

La formation proposée dure 7 heures soit 1 jour.

· 4 participants minimum
· 15 maximum



FINALITÉ

· Attestation de fin de formation

Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.



La formation de vos projets commence ici....

LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponibles sur notre site Internet. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches

Formation adaptable aux personnes en situation de handicap. Veuillez contacter la référente handicap au 0590 27 12 55 ou sur formation@cemstbarth.com



POUR VOUS INSCRIRE, NOUS VOUS INVITONS À COMPLÉTER LE BULLETIN D'INSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET DE LA CEM : WWW.CEMSTBARTH.COM